

Note sur l'alignement à la norme

Alignement avec les Normes canadiennes des écoles en santé

Comment la Norme pancanadienne pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire s'aligne sur les Normes canadiennes des écoles en santé

En bref

La norme pancanadienne *Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12^e année au Canada* (la Norme) et les Normes canadiennes des écoles en santé (NCÉS) partagent une vision commune : faire des écoles un milieu où la santé et le bien-être sont au cœur de l'apprentissage et de la réussite tout au long de la vie. Ces deux ressources sont complémentaires et conçues pour être utilisées conjointement.

Les **Normes canadiennes des écoles en santé** (2021) fournissent un cadre global et à l'échelle de l'école visant à améliorer le bien-être dans toutes les dimensions de la vie scolaire. Elles s'articulent autour de Normes fondamentales (approche globale de l'école, intégration dans le programme scolaire, planification locale) et de Normes de mise en œuvre (leadership des élèves, leadership administratif, soutien communautaire, utilisation des données probantes, formation professionnelle).

La **Norme** (2026) applique cette vision globale à un domaine spécifique, la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances, en fournissant un cadre progressif en fonction des stades de développement, une structure à plusieurs niveaux et la précision dans les articles individuels, nécessaires pour mettre en œuvre une réponse coordonnée de la maternelle à la 12^e année. Les écoles qui mettent en œuvre la Norme font simultanément avancer leurs objectifs dans le cadre des NCÉS. Les établissements scolaires qui travaillent déjà dans le cadre des NCÉS trouveront que la Norme pancanadienne constituera une étape naturelle dans leur réponse en matière de consommation de substances.

© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'alignement a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Comment la Norme pancanadienne pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire complète et s'aligne sur les Normes canadiennes des écoles en santé. Vancouver : Ancrer le changement.

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la façon dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et La Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site web: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

Objectif de ce document

Ce document de synthèse s'adresse aux chefs de file du milieu de l'éducation, aux professionnels de la santé en milieu scolaire et aux responsables des politiques qui travaillent avec les Normes canadiennes des écoles en santé et souhaitent comprendre comment la nouvelle Norme pancanadienne pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire s'inscrit dans ce cadre plus vaste. Plus précisément, ce document :

- **décrit les correspondances** entre chacune des onze normes des NCÉS et les éléments équivalents de la Norme pancanadienne ;
- **démontre** que la mise en œuvre de la Norme fait progresser simultanément les objectifs des NCÉS ;
- **clarifie la relation** « imbriquée » des deux ressources, où les NCÉS décrivent l'écosystème global d'écoles en santé, et où la Norme fournit la strate spécifique à la consommation de substances au sein de l'écosystème global ;
- **appuie les discussions** sur l'adoption de la Norme, en présentant la Norme comme cohérente avec les engagements existants des communautés scolaires en matière d'écoles en santé.

À propos des deux ressources

Les Normes canadiennes des écoles en santé (2021)

Sous l'égide de l'Alliance canadienne des écoles en santé, une collaboration entre divers organismes issus des secteurs de la santé et de l'éducation, dont Éducation physique et santé (EPS) Canada, Ever Active, Ophea et le SIRCLE Research Lab, les Normes canadiennes des écoles en santé (NCÉS) proposent un cadre national pour améliorer le bien-être dans les écoles canadiennes. Les NCÉS, ancrées dans l'approche globale de la santé en milieu scolaire (aussi connu sous le nom d'écoles promotrices de santé, d'écoles en santé ou d'initiative des écoles-santé) et s'inspirant des systèmes de connaissances autochtones, les NCÉS mettent au cœur de leurs principes, l'équité, la diversité, l'inclusion et la réconciliation. Elles s'articulent selon des Points d'ancrage (catalyseurs pour l'administration), trois Normes fondamentales (approche scolaire globale, intégration au programme scolaire, planification locale) et huit Normes de mise en œuvre (du leadership des élèves à l'utilisation de données probantes). Les NCÉS sont conçues pour s'appuyer sur les initiatives existantes de l'approche globale de la santé en milieu scolaire au Canada, et non pour s'y substituer.



La Norme pancanadienne (2026)

Élaborée dans le cadre d'un partenariat entre Bienamont, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS) et EPS Canada, sous la gestion du Groupe CSA, la Norme pancanadienne fournit un ensemble structuré d'articles organisés selon trois stades de développement (maternelle à 5e année, 6e à 9e année, 10e à 12e année), trois niveaux de soutien (universel, ciblé, intensif), et intégrés dans un cadre d'écoles promotrices de santé (aussi connu sous le nom de santé globale en milieu scolaire, écoles en santé ou initiative des écoles-santé). Chaque article détermine la responsabilité des décideurs des politiques scolaires, des administrateurs ou du personnel, et utilise un langage normatif (« doit », « devrait », « peut ») pour distinguer le potentiel d'impact des différentes recommandations.

Comment elles se rejoignent

Les NCÉS et la Norme ne sont pas des ressources parallèles ; elles sont imbriquées l'une dans l'autre. En effet, les NCÉS décrivent les conditions générales et les engagements nécessaires pour qu'un établissement devienne un milieu promoteur de santé. La Norme applique ces mêmes conditions et engagements, mais à un domaine précis et urgent : la promotion du bien-être des élèves et la prévention des méfaits liés à la consommation de substances dans les écoles, de la maternelle à la 12e année. Cette relation est renforcée par des racines organisationnelles communes : l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS) et EPS Canada ont contribué à l'élaboration de ces deux ressources.

L'implication pratique est claire : les écoles qui travaillent déjà dans le cadre des NCÉS ont posé une bonne partie des bases sur lesquelles s'appuie la Norme. À l'inverse, les établissements scolaires qui adoptent la Norme se retrouveront à faire progresser du même coup la vision des NCÉS, en renforçant leur approche globale de l'école, en approfondissant l'intégration dans les programmes scolaires, en établissant des partenariats communautaires et en mettant la voix des élèves au cœur de la démarche.



Correspondance norme par norme

Le tableau suivant décrit comment chacune des onze normes des NCÉS correspond à des éléments équivalents dans la Norme pancanadienne, en illustrant où et comment la Norme concrétise la vision plus vaste d'une école en santé, et ce, en ciblant spécifiquement la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances.

Norme des NCÉS	Ce que les NCÉS préconisent	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Normes fondamentales		
1. Approche scolaire globale	Bâtir des relations solides avec les partenaires communautaires, les Aînés et les familles ; mobiliser les atouts locaux ; proposer des activités axées sur le bien-être dans l'ensemble du milieu scolaire ; revoir les règles et les politiques de l'école.	Le cadre des écoles promotrices de santé (ÉPS) de la Norme structure l'action autour de quatre volets inter-reliés : le milieu physique et social, l'enseignement et l'apprentissage, les partenariats et les services, et les politiques. Ses principes directeurs (ÉDID, pratiques tenant compte des traumatismes, pratiques adaptées à la culture, réduction des méfaits, voix des élèves) veillent à ce que cette approche globale de l'école soit centrée sur l'équité, soit décolonisatrice et ancrée dans le partenariat communautaire. Des articles sur le partenariat communautaire figurent à chaque stade de développement et à chaque niveau.

Norme des NCÉS	Ce que les NCÉS préconisent	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Normes fondamentales (suite)		
2. Intégration du bien-être dans toutes les matières	Incorporer la santé et le bien-être dans toutes les matières; s'assurer que les programmes scolaires sont culturellement sensibles et respectueux; apprentissage socio-émotionnel; éducation liée à la terre; mouvement dans toutes les matières enseignées.	La Norme exige une intégration transversale de l'éducation sur la consommation de substances (6e à 12e année, niveau 1), un développement des compétences socio-émotionnelles intégré à chaque stade, une activité physique encadrée et du mouvement, ainsi que le développement de la littératie en matière de santé. Elle exige explicitement des ressources adaptées à la culture reflétant la diversité des identités et des expériences, et préconise dans plusieurs articles d'impliquer les Aînés et les soutiens culturels.
3. Définir une feuille de route à son image	Cerner les actifs locaux; choisir des thèmes prioritaires adaptés au contexte; veiller à ce que les élèves se reconnaissent dans le plan; évaluer périodiquement les progrès et célébrer les réussites.	Le continuum de mise en œuvre « en cours d'élaboration, en cours de construction, en cours de consolidation » de la Norme est conçu pour aller à la rencontre des écoles là où elles se trouvent. Plutôt que d'imposer un modèle unique, il offre une vision commune et une feuille de route pratique pour l'amélioration continue qui reconnaît la diversité des points de départ, des ressources et des réalités communautaires. Les établissements sont encouragés à mettre en avant leurs points forts existants et à s'appuyer sur ceux-ci.

Norme des NCÉS	Ce que les NCÉS préconisent	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Normes de mise en œuvre		
1. Les élèves en tant qu'agents de changement	Voix, leadership et enthousiasme des élèves ; influence entre pairs ; élèves qui déterminent les priorités ; s'appuyer sur les forces et les expériences des élèves.	La voix des élèves est élevée au rang de principe directeur dans la Norme. Parmi les articles spécifiques : partenariat avec les élèves (« partenaires dans la création d'espaces scolaires plus sûrs et plus inclusifs »), leadership des jeunes en matière de la santé (co-conception d'initiatives de bien-être) et participation des élèves à l'évaluation des programmes. Ces articles apparaissent aux niveaux 1 et 2 de la 6 ^e à la 12 ^e année.
2. Autonomie au niveau de l'école	Activités propulsées par la communauté scolaire ; élargir le dialogue pour inclure diverses perspectives ; inclusion significative des membres de la communauté scolaire en tant que détenteurs des connaissances.	La Norme respecte explicitement l'autonomie locale : « Il est essentiel que la mise en œuvre soit conforme aux lois applicables [...] et adaptée aux contextes locaux. » Sa conception ambitieuse (plutôt que prescriptive), combinée aux articles de révision des politiques qui encouragent un ré-examen périodique en fonction des tendances locales, garantit que les communautés scolaires conservent leur pouvoir décisionnel au sein d'un cadre national commun.
3. Leadership administratif actif	Directions d'école et administrateurs activement engagés dans la planification et la mise en œuvre ; mise en place de Comités d'école en santé ; rôle dans la gestion de l'accès et l'accueil des partenaires.	La Norme attribue des responsabilités de leadership spécifiques aux administrateurs scolaires, distinctes de celles attribuées au personnel scolaire et aux responsables des politiques. Les articles relatifs aux administrateurs comprennent : assurer un leadership favorisant le sentiment d'appartenance par le biais de relations positives, coordonner la formation sur les interventions en cas d'incident, assurer un leadership pour la continuité de l'éducation et coordonner les soutiens pour les élèves ayant des besoins complexes.

Norme des NCÉS	Ce que les NCÉS préconisent	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Normes de mise en œuvre (suite)		
4. Soutien de la part des échelons supérieurs	Leadership à l'échelle des districts, des instances provinciales et territoriales, et des Premières Nations, Métis et Inuits, qui donne le ton ; confirmation des politiques et des plans d'amélioration ; allocation de ressources.	La Norme attribue des responsabilités à l'échelle du système aux responsables des politiques scolaires (conseils, commissions, centres de services, arrondissements, autorités scolaires), y compris : adopter des politiques axées sur les forces, fournir des outils de dépistage, exiger des interventions qui n'excluent pas en cas de première consommation et procéder à des révisions périodiques des politiques.
5. Un/des champion(s) dédié(s) pour mobiliser la communauté scolaire	Membres du personnel jouant le rôle de champion de la démarche, qui assument le leadership, prennent en charge la mise en œuvre, veillent à la cohérence entre les différents programmes École en santé ; prise en compte du bien-être de ces personnes-ressources.	Bien que la Norme n'utilise pas le terme « championne » ou « champion », son cadre de mise en œuvre répartit le leadership entre différents rôles. Elle met l'accent sur les liens avec des adultes bienveillants à chaque niveau, sur les articles relatifs au mentorat (niveaux 2 et 3) et sur une collaboration coordonnée entre l'école et la communauté. Le continuum « en cours d'élaboration, en cours de construction, en cours de consolidation » reconnaît implicitement la nécessité de disposer d'une capacité dédiée pour mener à bien la mise en œuvre, et il favorisera la création d'un réseau de championnes et de champions.

Norme des NCÉS	Ce que les NCÉS préconisent	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Normes de mise en œuvre (suite)		
6. Soutien communautaire	Partenariats internes et externes solides; comités d'école en santé composés de membres d'horizons divers; partage du pouvoir décisionnel; soutien global.	Les partenariats communautaires pour la prévention et l'éducation sont des articles obligatoires à chaque stade de développement (Niveau 1). Aux niveaux 2 et 3, la Norme préconise des soutiens globaux coordonnés, l'orientation vers des services communautaires, la mobilisation de professionnels de la santé agréés et des partenariats avec des Aînés et des soutiens culturels. L'engagement de la famille et des tuteurs(trices) ainsi qu'une prise de décision partagée sont mentionnés à tous les niveaux.
7. Qualité des données et leur application	Recueillir des données probantes à l'échelle de l'école au moyen d'histoires de réussite, de sondages et d'entretiens; utiliser des données ventilées; respecter les principes de PCAP des Premières Nations; suivre les progrès dans le temps.	La Norme repose sur une approche fondée sur des données probantes (définie comme intégrant la recherche, l'expertise professionnelle, le contexte local et l'expérience vécue). Elle exige des outils de dépistage adaptés à la culture, assortis de protections de la vie privée appropriées et elle met l'accent sur un suivi fondé sur la relation, parallèlement à des mesures systématiques. Le continuum de mise en œuvre favorise une adaptation et un suivi continu, y compris la création de boucles de rétroaction fondées sur les données qui tirent parti des sources de données existantes (p. ex., l'assiduité, les mesures disciplinaires; le climat scolaire) afin d'appuyer l'amélioration des pratiques et la réalisation d'objectifs plus vastes d'école en santé.

Norme des NCÉS	Ce que les NCÉS préconisent	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Normes de mise en œuvre (suite)		
8. Formation professionnelle	Formation et perfectionnement professionnel avant et pendant la mise en place ; conférences et ateliers ; intégration des apprentissages dans les horaires de travail des employés ; soutien au perfectionnement.	La Norme souligne la nécessité d'une formation à la reconnaissance des incidents (Niveau 1), de la formation du personnel aux interventions en cas de consommation de substances, et du renforcement des capacités du personnel en matière de pratiques tenant compte des traumatismes, adaptées à la culture et fondées sur des données probantes. La préface fait état des témoignages d'éducateurs qui se disent mal outillés et d'un manque de ressources, ce qui place la formation professionnelle comme un outil essentiel à la mise en œuvre.

Les utiliser ensemble

Les NCÉS et la Norme sont conçues pour se renforcer mutuellement. Voici comment les communautés scolaires peuvent tirer parti des deux.



Si vous commencez par les NCÉS

Votre travail dans le cadre des NCÉS a déjà mis en place bon nombre des conditions préalables requises pour la Norme : une orientation globale, des partenariats communautaires, un leadership administratif et un engagement envers l'équité et la voix des élèves. La Norme offre une application clé en main de cette infrastructure, spécifiquement axée sur la consommation de substances, ce qui aide votre communauté scolaire à passer d'objectifs généraux de bien-être à une réponse structurée et fondée sur des données probantes en matière de consommation de substances, au fil des stades de développement et des niveaux de soutien.



Si vous commencez par la Norme

La mise en œuvre des articles de la Norme relatifs à la consommation de substances permettra à votre établissement de progresser simultanément sur plusieurs normes des NCÉS, notamment l'approche globale de l'école, l'intégration au programme scolaire, le leadership administratif, le soutien communautaire et la voix des élèves. Les NCÉS peuvent servir de ressource complémentaire utile pour élargir vos efforts vers une école en santé et ce, au-delà de la consommation de substances, pour inclure d'autres dimensions du bien-être des élèves.



Si vous utilisez les deux

Les NCÉS vous fourniront le cadre d'ensemble (« parapluie ») pour la stratégie globale de bien-être de votre établissement scolaire. La Norme, pour sa part, vous servira de feuille de route détaillée pour le volet « consommation de substances » au sein de la stratégie globale. Les Points d'ancrage des NCÉS (familiarité des intervenants aux postes de direction, politiques, financement, échéancier, relations communautaires, bien-être du personnel) décrivent les conditions à l'échelle du système qui permettront une mise en œuvre réussie de la Norme. Le continuum « en cours d'élaboration, en cours de construction, en cours de consolidation » de la Norme propose un cheminement structuré pour approfondir votre travail spécifique à la consommation de substances dans le cadre plus vaste d'une école en santé.

Un engagement commun



Les Normes canadiennes des écoles en santé ont appelé les communautés scolaires de partout au Canada à placer le bien-être au cœur de l'apprentissage et ce, comme une condition essentielle. La Norme pancanadienne répond à cet appel pour l'un des enjeux les plus urgents auxquels sont confrontées les écoles canadiennes de nos jours : la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances. Ensemble, ces deux ressources fournissent les outils aux systèmes scolaires pour leur permettre de créer des milieux où chaque élève est soutenu.e, intégré.e et dispose des fondements d'une bonne santé pour tout au long de la vie.

Références

Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12e année au Canada. www.ancrerlechangement.ca/LaNorme

Davis, M., Long, E., Toulouse, P. (2021). Normes canadiennes des écoles en santé. Ottawa, Ontario. <https://www.healthyschoolsalliance.ca/fr/ressources>

En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada



www.ancrerlechangement.ca



info@ancrerlechangment.ca

